

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2019

## FINANCES

En l'absence pour raison de santé de M. LAVIELLE, adjoint aux finances, le maire présente les éléments budgétaires.

## VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le résultat de clôture 2018 affiche un excédent de 298 391,00 € sur la section fonctionnement et un excédent de 269 336, 31 € sur la section investissement.

Les deux comptes, celui du Receveur et celui de la commune, étant concordants le conseil les approuve à l'unanimité (le maire ayant quitté la salle au moment du vote du compte administratif comme le veut la loi).

## AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil décide de ventiler l'excédent entre une part investissement (200 000 €) et le reste en fonctionnement (98 391 €)

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITON

Le conseil reconduit les taux communaux pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

## VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL

Le conseil vote également à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 qui s'équilibre à hauteur de 1 634 191,00 € en fonctionnement et à hauteur de 1 143 397, 68 € en investissement.

## LOTISSEMENT PRE FLEURI :

Le conseil vote le compte de gestion 2018, le compte administratif 2018, l'affectation des résultats et le budget prévisionnel (le maire ayant quitté la salle au moment du vote du compte administratif comme le veut la loi).

## FONDS DE CONCOURS

- Demande de Fonds de concours à la CAMVS pour le remplacement d'une chaudière : 5194,00 €.
- Demande de Fonds de concours à la CAMVS pour l'installation de l'éclairage leds au stade des Cheminots : 9 338,00 €.

- Versement du Fonds de concours à la CAMVS pour la création d'un stationnement PSH rue du Bel Air : 332, 68 €.
- Versement du Fonds de concours à la CAMVS pour un aménagement de voirie rue Roger Salengro : 2 111, 32 €.

Sur ces quatre points, le conseil donne son accord à l'unanimité

### **DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR**

Suite au décès d'un marpentois, laissant un impayé de 359,00 € sur les livraisons de repas à domicile, le conseil approuve la proposition de passer en non valeur ce montant, compte-tenu des circonstances et de la situation d'indigence du défunt.

### **DECLARATION D'UN IMMEUBLE EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE RUE VICTOR HUGO PROLONGEE EN VUE DE SON EXPROPRIATION**

Le Conseil, sur la base de l'arrêté d'abandon définitif du maire, déclare l'immeuble situé 148 rue Victor Hugo prolongée, en état d'abandon manifeste et décide de poursuivre la procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de ce bien et de son affectation à un intérêt public.

### **CESSION DE PARCELLES A HABITAT DU NORD**

Dans le cadre de la réalisation de la résidence Pierre Mendes-France, la commune cède pour l'euro symbolique au constructeur social Habitat du Nord les parcelles section n° 412 p (AH 600 après division) pour 2 660 m<sup>2</sup>, n° 476 p (AH 602 après division) pour 60 m<sup>2</sup> et n°491 p (AH 596 après division) pour 221 m<sup>2</sup>, correspondant à l'emprise du foncier bâti.

### **TARIFS ALSH**

Le conseil adopte les tarifs de l'accueil de Loisirs de juillet.

- Pour les 3 à 6 ans, le tarif de base est de 53 € pour la période complète du 08 Juillet au 02 Août.
- Pour les 6 à 16 ans, le tarif de base est de 26,50 € de base pour chaque période, du 08 au 19 Juillet et du 22 Juillet au 02 Août.

Ces tarifs étant modulés selon plusieurs critères (nombre d'enfants, lieu de résidence, coefficient familial).

Le conseil vote la participation au camping, fixée à 20 € et le tarif cantine, le même que celui de l'année scolaire 2018/2019.

### **SUBVENTION A L'ADAPT - SERVICE DE SOINS ET DE D'EDUCATION SPECIALISEE A DOMICILE (SSESD)**

Le conseil vote une subvention de 125 € à l'ADAPT-SSESP qui emmène un groupe comprenant un jeune marpentois à l'Enduro de Berck.

## **SUBVENTION AU COLLEGE LAVOISIER DE FERRIERE-LA-GRANDE**

Le conseil vote une subvention de 50 € au collège Lavoisier qui emmène durant trois jours un groupe d'élèves comprenant un jeune marpentois au centre d'éducation à l'environnement d'Amaury à Hergnies.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

Les remarques de la commune ayant été prises en compte par les services de l'agglomération, le conseil donne un avis favorable à l'arrêt de projet du PLUI.